



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ministres

Question écrite n° 42207

Texte de la question

Se référant à ses questions écrites n° 11884 du 23 mars 1998 et 20634 du 26 octobre 1998, M. Léonce Deprez s'étonne auprès de M. le Premier ministre qu'il lui soit répondu que, s'agissant du cumul des mandats, « les membres du Gouvernement ont suivi ces recommandations ». Il avait déjà souligné que s'il avait prié un ministre de démissionner de ses fonctions de maire dans une commune de 2 à 3 000 habitants, il a accepté que d'autres ministres soient, pour l'un, maire d'arrondissement de Paris (187 000 habitants) ou premier adjoint d'une métropole régionale (200 000 habitants). On ne peut que s'étonner de ces situations qui sont tolérées alors qu'il est de notoriété publique que, notamment pour les deux ministres précités, les fonctions municipales occupent, à juste titre, une part importante de leur temps, en contradiction évidente avec son souci d'éviter le cumul des mandats entre des fonctions ministérielles importantes et des fonctions d'élu local. Il lui demande de lui préciser son sentiment à cet égard.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le Premier ministre sur le cumul des mandats pour les membres du Gouvernement. Le Premier ministre a déjà répondu à cette question. (Q.E. n° 11884 au JO du 5 octobre 1998, p. 5399 ; Q.E. n° 20634 au JO du 24 janvier 2000, p. 451.)

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42207

Rubrique : Etat

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2000, page 1215

Réponse publiée le : 20 mars 2000, page 1773